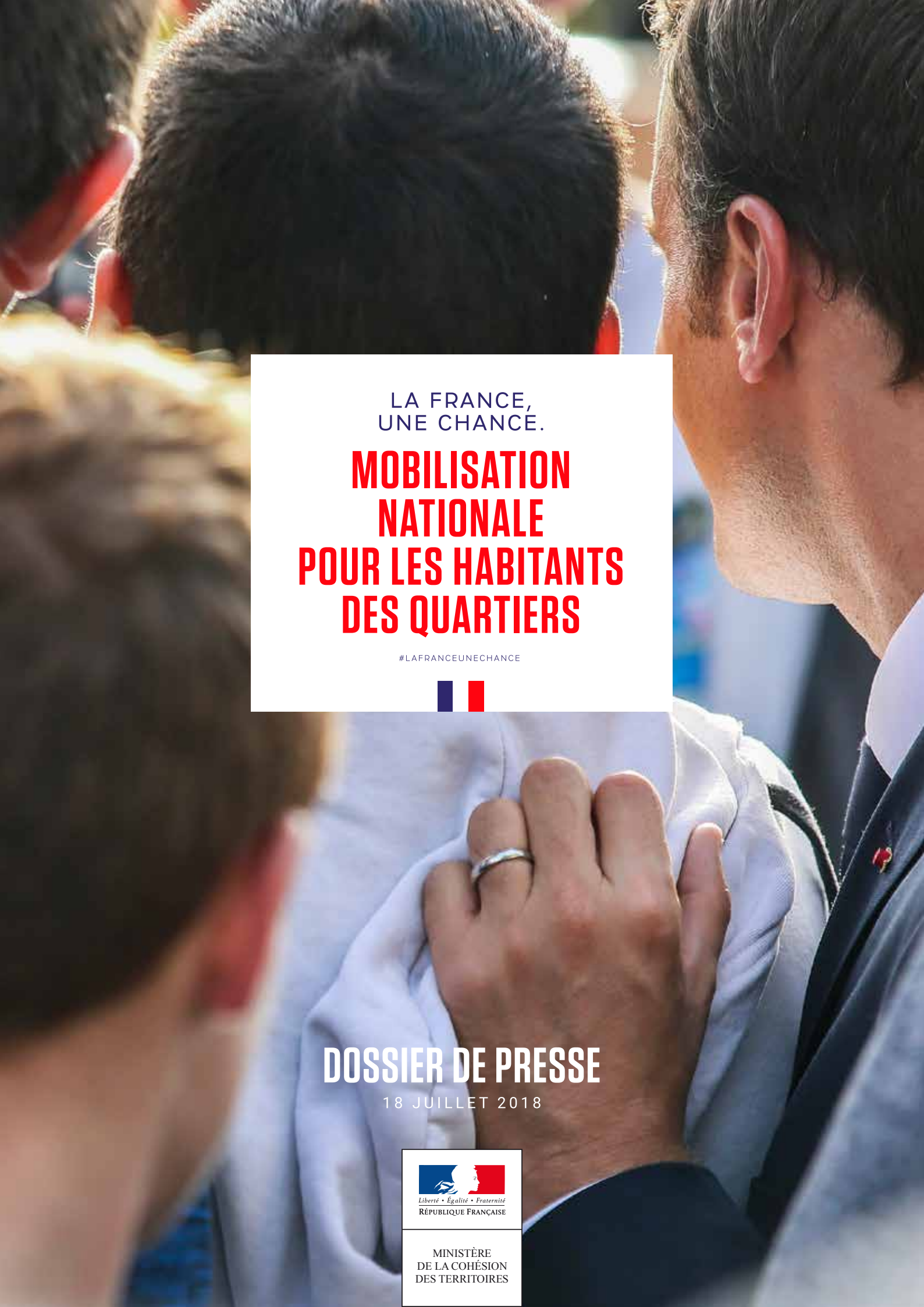


A close-up, slightly blurred photograph of a crowd of people. In the foreground, a hand with a silver ring on the ring finger rests on the shoulder of a person wearing a white shirt. The background shows the backs of several heads, suggesting a large gathering or event.

LA FRANCE,
UNE CHANCE.

**MOBILISATION
NATIONALE
POUR LES HABITANTS
DES QUARTIERS**

#LAFRANCEUNECHANCE



DOSSIER DE PRESSE

18 JUILLET 2018



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Emmanuel Macron
président de
la République

“La politique de la ville doit mobiliser l’ensemble du Gouvernement. Et au-delà l’ensemble de la Nation. J’appelle à une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, une mobilisation qui concerne chacun d’entre nous. Je veux que le visage de nos quartiers ait changé d’ici la fin du quinquennat.”

Tourcoing, le 14 novembre 2017

Depuis l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers lancé par le président de la République le 14 novembre 2017, huit mois se sont écoulés. Huit mois, marqués par un travail de co-construction inédit par son ampleur, la richesse et la diversité des contributions.

De ces travaux, de nos déplacements à Clichy, Grigny ou Marseille, nous retirons d'abord un grand respect pour les acteurs du quotidien : travailleurs sociaux, responsables associatifs, maires, fonctionnaires, conseillers citoyens, gardiens d'immeubles, bénévoles, tous ceux qui font vivre le lien social sur le terrain.

Nous retirons aussi deux convictions simples.

Tout d'abord, qu'il faut nommer et affronter les problèmes qui gangrènent des quartiers entiers : insécurité, chômage, pauvreté, drogue, relégation, repli communautaire, discriminations... Les habitants des quartiers demandent ce que veulent le reste des citoyens : les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il faut être au rendez-vous de ce que chacun attend de la République.

Ensuite, qu'une dynamique s'est créée. À l'échelle nationale, comme au niveau local, ceux qui ont envie d'agir se sont rencontrés. Les préfets ont engagé et animé la mobilisation avec tous les partenaires. Plus de 15 000 participants ont été réunis. Jean-Louis Borloo, que nous remercions pour son travail, a remis son rapport qui a directement inspiré les travaux gouvernementaux. Cette nouvelle méthode, nous continuerons à la mettre en œuvre.

L'heure est désormais à l'action.

Le 22 mai dernier, le chef de l'État a précisé les trois orientations de la mobilisation : garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers ; favoriser l'émancipation ; faire République.

Agir, c'est traduire en actes ces orientations.

Sur la sécurité, avec 1 300 postes supplémentaires de policiers et de gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine, avec un plan résolu contre la criminalité organisée.

Sur l'éducation, avec des mesures fortes à chaque étape essentielle du parcours des enfants des quartiers vers l'émancipation : deux adultes par classe par maternelle dans une soixantaine de quartiers en difficulté, dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et REP+, 30 000 offres de stages pour les collégiens de 3^e des REP+, mise en place des cités éducatives...

Sur l'emploi, avec les emplois francs, plus de 2 milliards d'euros du plan investissement compétences mobilisés, 100 000 parrainages d'ici 2022...

Sur le logement et le cadre de vie, avec la relance massive de la rénovation urbaine, qui a débuté avec un milliard d'euros d'engagement acté depuis le 22 mai sur plus de 50 projets et que nous allons fermement poursuivre ; avec aussi un plan pour les copropriétés dégradées.

Sur le lien social, en faisant confiance aux associations par un partenariat national doté de 15 millions d'euros dès 2019 et le soutien aux associations de proximité avec 1 000 adultes-relais supplémentaires.

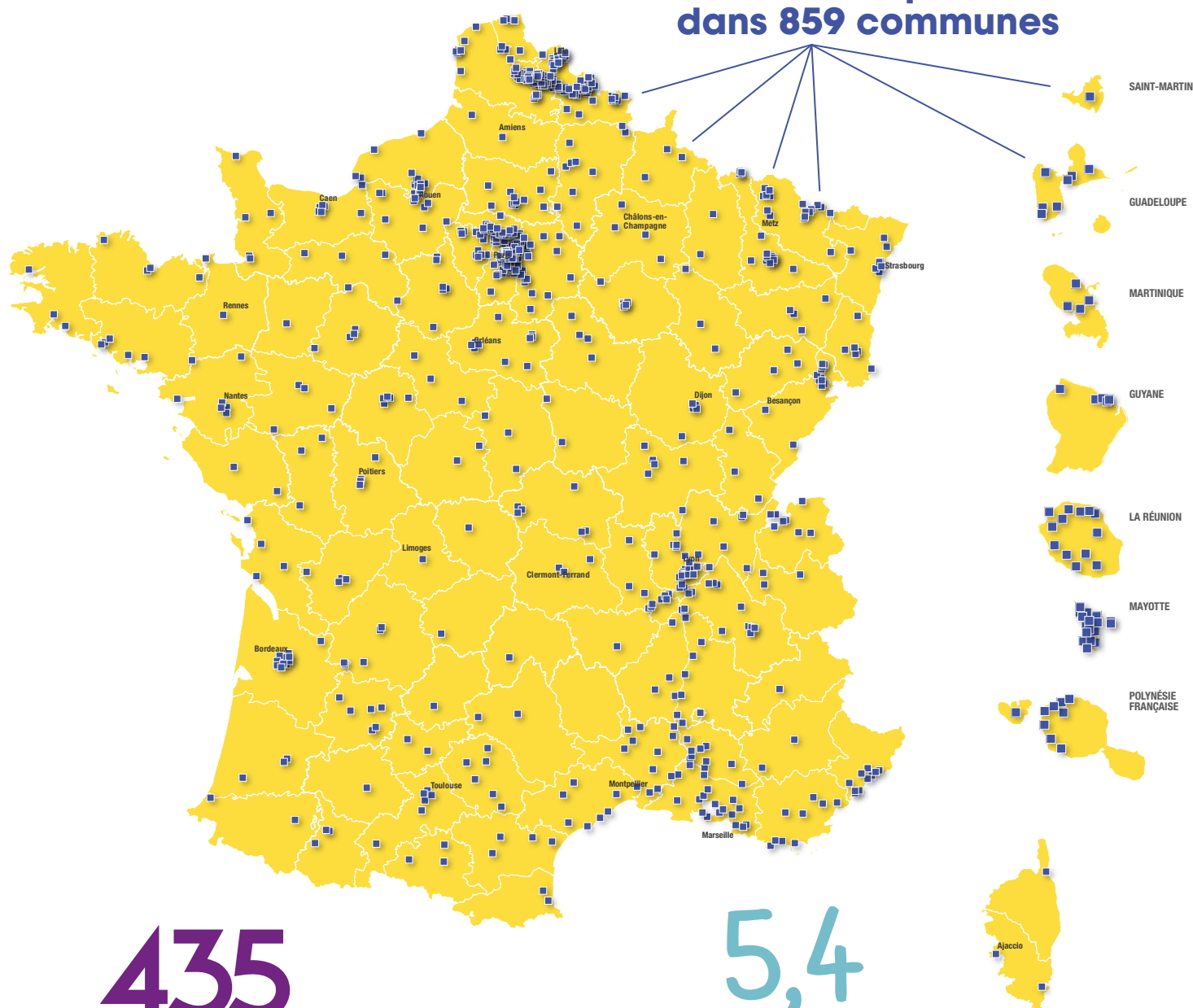
À nous, ensemble, de faire vivre cette mobilisation pour que change réellement le quotidien des habitants des quartiers et que la France soit cette chance pour chacun d'entre eux.

Jacques Mézard
*ministre de la Cohésion
des territoires*

Julien Denormandie
*secrétaire d'État auprès du ministre
de la Cohésion des territoires*

Les **territoires** de la **politique** de la **ville**

1 514
quartiers prioritaires
de la politique
de la ville répartis
dans **859 communes**



435
CONTRATS
DE VILLE

5,4
MILLIONS
D'HABITANTS
DANS LES
QUARTIERS

Sommaire

p. 5

Une nouvelle méthode pour une mobilisation nationale

- Le temps de la co-construction
- Le temps de l'action

DES ACTIONS

p. 13

AXE 1

Garantir les mêmes droits aux habitants

p. 17

AXE 2

Favoriser l'émancipation

12

AXE 3

Faire République

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

p. 25

Le pacte de Dijon

p. 27

Le pacte entreprises

p. 29

Le partenariat national avec les associations pour la cohésion des territoires

Une **nouvelle** **méthode** pour une **mobilisation** **nationale**

Le temps de la co-construction

Les
de la **cahiers**
co-construction



Consultez
les cahiers
sur :

cget.gouv.fr/cahierscoconstruction

10
cahiers

ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA CONCERTATION À L'ÉCHELLE LOCALE ET NATIONALE

- Associations
- Conseils citoyens
- Conseil national des villes
- Conseil présidentiel des villes
- Collectivités territoriales
- Députés & sénateurs

- Entreprises
- Fédération des centres sociaux et socioculturels de France
- Pôle S / Coordination Pas sans nous
- Question de ville
- Union sociale pour l'habitat



14 nov. 2017

Roubaix-Tourcoing,
Discours du président de la République pour une grande mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers

26 avril 2018

Remise du rapport de Jean-Louis Borloo
« Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale » au Premier ministre

22 mai 2018

750 acteurs réunis à l'Élysée autour du président de la République et du Gouvernement pour la clôture de la co-construction et l'installation du Conseil présidentiel des villes.



6
MOIS

CONCERTATION

Animée par le ministère de la Cohésion des territoires avec tous les acteurs de la politique de la ville

17 mai 2018

Jacques Mézard et Julien Denormandie remettent les Cahiers de la co-construction au Conseil national des villes.



Jacques Mézard
ministre de la Cohésion
des territoires

“L’État ne réussira pas tout seul mais avec les élus, les collectivités, les entreprises, les associations. Montrer tout ce que les habitants des quartiers peuvent apporter au pays, c’est un enjeu central de la politique de cohésion des territoires.”

Paris, le 11 juillet 2018

AU TOTAL, À L'ÉCHELLE LOCALE

180 groupes de travail
dans 72 départements

15 000
participants

+ 10
GROUPES
DE TRAVAIL
NATIONAUX

1. Indicateurs
2. Vie associative
3. Image des quartiers
4. Apprentissage / formation professionnelle
5. Entreprises et quartiers

250
actions innovantes
identifiées

40 ANS
Politique
de la Ville
*inventons
les territoires
de demain*

6. Orientation et emploi
7. Culture
8. Lutte contre les discriminations
9. Éducation
10. Sport

13 juillet 2018

Jacques Mézard se déplace à Marseille pour le lancement de « Territoires en action »

16 juillet 2018

Le Premier ministre signe le Pacte de Dijon

17 juillet 2018

Réunion de mobilisation autour du président de la République : « La France, une chance pour chacun : les entreprises s’engagent »

11 juillet 2018

Jacques Mézard et Julien Denormandie réunissent les acteurs engagés pour les quartiers populaires : élus, associations, monde HLM et Action logement, chefs d’entreprises et membres du Conseil national des villes.

Une nouvelle méthode

pour une mobilisation nationale

16 décembre 2017,
journée de travail innovante
sous forme de hackathon
réunissant une centaine
de membres
de conseils
citoyens.



“Je souhaite une mobilisation nationale pour mais surtout avec les *#habitants* des *#quartiers* car ils ont beaucoup de ressources. Les *#associations* et les *#conseilscitoyens* comptent beaucoup sur nous.”

Patrick Braouezec, vice-président du Conseil national des villes (CNV), président de Plaine Commune (93)



“Nous devons revoir des grues dans nos quartiers comme l'a dit *@EmmanuelMacron* et construire de beaux quartiers qui s'inscrivent complètement dans la ville. L'accélération est en cours : depuis fin mai, plus d'1 milliard d'€ est passé en comité d'engagement.”

Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois (93), président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)



“Le CNV s'inscrit pleinement dans la mobilisation pour les quartiers, notamment au travers de son collège « Habitants » qui réunit majoritairement des conseillers citoyens. Ils portent la parole collective d'une maîtrise d'usage reconnue.”

Fabienne Keller, vice-présidente du Conseil national des villes (CNV), sénatrice du Bas-Rhin



“*@AfevFrance* est 100 % impliquée dans les *#quartiers* populaires. On fait se rencontrer 2 jeunesses qui s'ignorent, les étudiants et les *#jeunes* de ces quartiers. Cela représente 1,2M d'heures d'engagement. On est prêt à se développer.”

Thibault Renaudin, Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)

“Nous sommes là et nous répondons à la demande du président de la République. Nous voulons que chaque acteur apporte ses compétences sur la gouvernance et que tous les moyens soient mis en œuvre pour répondre aux besoins de nos concitoyens.”

Jean-Louis Dumont, Union sociale de l'habitat (USH)





“ Nous sommes aujourd’hui dans des conditions et des montants inédits sur le #renouvellementurbain. Nous ne souhaitons pas être seulement un financeur mais aussi un acteur.”

Bruno Arcadipane, Action logement



“ Un des éléments discriminants aujourd’hui c’est l’accès à l’information. L’objectif de @mozaikrh est de faire circuler l’information.”

Saïd Hammouche, Mozaïk RH, membre du Conseil présidentiel des villes



“ On donne une place à tous les #jeunes confondus, on les mobilise pour qu’ils aident les personnes en difficultés ou les personnes âgées. On sait parler aux jeunes et on connaît leurs besoins.”

Marie Trellu-Kane, Unis-Cité



“ Les entreprises veulent du concret, les habitants aussi. Le paQte, ce sont des objectifs mesurés annuellement et rappelés dans le rapport RSE de chaque signataire.”

Mathieu Cornieti, Impact partenaires



“ 70 % des joueurs de l’équipe de France de foot sont issus de quartiers populaires. Sans ces quartiers, et les milliers d’éducateurs et de sportifs qu’il y a derrière, nous ne serions pas champions du monde !”

Jean-Philippe Acensi, Agence pour l’éducation par le sport (Apels)



“ Cette mobilisation générale correspond au sens du devoir des #entreprises. Le @medef sera un partenaire actif. Je revendique le rôle #citoyen des entreprises.”

Patrick Martin, Mouvement des entreprises de France (Medef)

“ Il est nécessaire d’associer celles et ceux à qui ces politiques sont destinées. Nos concitoyens habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville souhaitent être les acteurs de leur quotidien et de leur avenir, avec l’État, les parlementaires, les élus locaux, les entreprises et les associations. C’est un impératif éthique et démocratique conforme aux souhaits de notre gouvernement de renouveler les pratiques.”

Députés du groupe politique de la ville de l’Assemblée nationale

“ Nous nous engageons à recruter 500 stagiaires de 3^e par an, que 15 % de nos apprentis viennent des quartiers et que nos propriétaires recrutent 10 % d’apprentis issus de quartiers.”

Sven Boinet, AccorHotels



“ @VoisinMalin va chercher les gens chez eux pour les conseiller et les orienter vers un acteur qui peut les aider. On a déjà touché 150 000 personnes dans 14 grandes villes.”

Anne Charpy, Voisin Malin, membre du Conseil présidentiel des villes



“ Notre programme forme et connecte les #jeunes des #quartiers et du monde rural avec le monde économique. Ça leur permet de passer à la création d’#entreprises.”

Moussa Camara, Les Déterminés



Une **nouvelle** **méthode** pour une **mobilisation** **nationale**

Le temps de l'action

Le président de la République s'est engagé à ce que, d'ici la fin du quinquennat, l'image de nos quartiers populaires ait changé. Mais ce changement ne peut s'opérer sous la seule impulsion de l'État, ce doit être un combat collectif. C'est pourquoi nous changeons fondamentalement de méthode par une mobilisation nationale pour « faire ensemble » autour des acteurs de terrain.

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs avec des pactes d'engagement

La dynamique initiée depuis novembre doit être maintenue en faisant du plan de mobilisation un engagement de la Nation associant l'État et les grandes parties prenantes :

- **les collectivités territoriales** : le Premier ministre a signé le 16 juillet le « Pacte de Dijon » proposé par France Urbaine et l'AdCF. Il repose sur des engagements réciproques de l'État et des intercommunalités et sera le socle du volet « collectivités territoriales » de la mobilisation nationale. Les autres collectivités (communes, départements, régions) seront invitées à s'y associer par leurs engagements également ;
- **les entreprises** pour assurer leur pleine mobilisation. Le PaQte, signé le 11 juillet par Jacques Mézard et Julien Denormandie, se déploie sur quatre axes : la découverte des métiers (stages de 3^e), la formation,

le recrutement et les achats responsables.

Le président de la République a invité les dirigeants des 100 plus grandes entreprises françaises à se mobiliser au côté de l'État lors de la réunion « La France, une chance, les entreprises s'engagent » qui s'est tenue à l'Élysée, le 17 juillet.

- **les associations** qui réalisent un travail essentiel pour faire vivre le lien social au quotidien. Les associations de proximité seront soutenues (sanctuarisation des crédits politique de la ville, création de postes d'adultes-relais et de postes Fonjep) ainsi que les associations structurantes avec un fonds dédié nouveau de 15 millions d'euros dès 2019.

Une méthode renouvelée

Le président de la République a fixé le cap, le 22 mai, en indiquant que l'enjeu était triple : garantir les mêmes droits aux habitants ; favoriser l'émancipation ; remettre la République pour tous et partout. Ces trois orientations sont déclinées en mesures très concrètes issues des remontées de la co-construction.

De façon opérationnelle, l'ensemble des mesures seront regroupées en 5 axes, 5 grands programmes répondant aux demandes premières des habitants : Sécurité et prévention de la délinquance ; Éducation et petite enfance ; Emploi et insertion professionnelle ; Logement et cadre de vie ; Renforcement du lien social.

Julien Denormandie
secrétaire d'État auprès du
ministre de la Cohésion
des territoires

“ Pour lutter efficacement contre les fractures auxquelles sont confrontés certains territoires, il faut faire converger les politiques publiques vers un pragmatisme de terrain et pour y parvenir, il faut partir des expériences des habitants et se demander ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne pas, pouvoir prendre en compte les spécificités de terrain, très différentes d'un territoire à l'autre, et même entre deux quartiers ou au sein d'un même quartier. ”

Discours d'ouverture du premier hackathon des conseils citoyens, Paris, le 16 décembre 2017

Chacun de ces programmes fera l'objet d'un pilotage fin et d'un suivi régulier par le ministère de la Cohésion des territoires et les ministères sectoriels au niveau national avec un calendrier, des indicateurs et une évaluation. Au niveau local, les priorités gouvernementales seront déclinées en objectifs opérationnels dans les contrats de ville et dans le cadre de la démarche engagée par le pacte de Dijon.

Faire ensemble pour agir concrètement et changer la vie quotidienne

La volonté du Gouvernement est de co-construire, discuter, travailler sur le terrain, avec toutes celles et ceux qui sont animés par la volonté d'agir.

De nouvelles initiatives seront prises en ce sens dans les mois qui viennent :

- **une plateforme** recensant les projets mis en œuvre dans les quartiers sera lancée, en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville ;
- **le soutien aux associations** sera renforcé, notamment au travers de French Impact pour accompagner au changement d'échelle des projets structurants, innovants et destinés à devenir des solutions nationales ;
- **l'accélérateur national d'innovation sociale**, porté conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire, sera également mobilisé.

La mobilisation nationale en faveur des quartiers doit être une étape importante à mettre en perspective avec l'objectif plus large de cohésion des territoires, dans un contexte où trop souvent, les uns sont opposés aux autres. Cette priorité donnée aux territoires fragiles doit s'incarner dans la future Agence nationale de la cohésion des territoires et avec la rénovation du fonctionnement de l'Anru. Objectif : privilégier des interventions plus souples, plus rapides et plus efficaces, afin d'accélérer la transformation de tous les territoires.

Garantir l'équité territoriale

Les nouveaux engagements de l'État, la déclinaison des pactes et l'implication de tous les acteurs constitueront le moteur de la mobilisation collective. Cette dynamique doit conduire à fédérer et renforcer localement l'action de l'ensemble des parties prenantes, pour transformer les contrats de ville en véritables contrats de cohésion urbaine, sociale et économique. Leurs engagements, formalisés, devront répondre à une double exigence :

- l'opérationnalité ;
- une adaptation fine aux atouts et aux besoins de chaque territoire.

Les mécanismes d'évaluation mis en place permettront de mesurer chaque année l'atteinte des résultats au niveau de chaque agglomération concernée et au niveau national. Ces résultats permettront de mesurer l'action publique et les moyens mis en œuvre dans les quartiers avec un débat d'évaluation sur l'équité territoriale au Parlement.

Garantir les mêmes droits aux habitants

SÉCURITÉ

- **Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine**
- Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine

MIXITÉ SOCIALE

- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville
- Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- **Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées**
- **Lutter contre les marchands de sommeil**
- **Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain, porté à 10 milliards d'euros de financements Anru**
- **Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers**
- **Simplifier en accompagnant les élus avec pragmatisme dans leur projet**

SOLIDARITÉ

- Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022
- Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer

MOBILITÉ

- Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express
- Développer l'accès au permis de conduire

Favoriser l'émancipation

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

- **Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers**
- **Expérimenter dans certains quartiers des « cités éducatives »...**
- **...et y encourager la présence de deux encadrants par classe dans les écoles maternelles**
- **Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+**
- **100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019**
- **Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3^e des quartiers**

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée
- Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification
- Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018
- Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpifrance
- Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes
- Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Faire République

PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

- Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises
- S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

- Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes

SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN

- Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019
- Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019
- Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes
- Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022
- Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux

ENGAGEMENT

- Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »
- Développer le Service civique

CULTURE

- Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville
- Déployer les Micro-Folies, ainsi que les pratiques orchestrales dans les quartiers dès 2018

ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers

DES ACTIONS

Garantir les **mêmes** droits aux habitants

Au-delà de la réussite économique de chaque individu, la mission de la politique de la ville est de permettre à des personnes et des collectifs qui vivent une situation d'inégalité des chances, d'accéder pleinement à leurs droits, et d'être reconnus comme des citoyens de la République à part entière.

Contribution de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Cahiers de la co-construction

L'ESSENTIEL

Les habitants des quartiers demandent d'abord à être traités à égalité et pouvoir vivre dans des quartiers comme les autres. Cela passe par une politique de garantie des droits réels et d'accès aux mêmes services que partout ailleurs :

- la sécurité est un préalable à toute action publique efficace et toute vie sociale harmonieuse : la police de sécurité du quotidien se déploie en priorité dans 60 quartiers de reconquête républicaine avec un axe essentiel dédié à la cohésion police-population et une action énergique sera conduite contre le trafic de stupéfiants dans les quartiers particulièrement exposés ;
- le droit de vivre dans un cadre digne et agréable, le « droit à la ville », sera poursuivi par la relance accélérée de la rénovation urbaine de 450 quartiers avec 10 milliards d'euros d'aides publiques (le nouveau programme national de renouvellement urbain) et une initiative nationale sur le traitement des copropriétés dégradées ;
- la mixité sociale à l'échelle des quartiers et des villes sera renforcée par une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux et une réelle coordination de leur attribution aux ménages ; les mobilités seront favorisées par de nouveaux projets de transport en commun, en particulier dans le cadre du Grand Paris express ;
- l'accès aux services de base est une priorité qui passe par le doublement du nombre de maisons et centres de santé, la réalisation d'équipements sportifs dans les 50 quartiers qui n'en bénéficient pas et le développement des maisons de services au public.

SÉCURITÉ

Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine

Ils seront déployés dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, dans 30 quartiers de reconquête républicaine en 2018 et 30 autres avant 2020. La lutte contre les trafics, la présence sur la voie publique et le contact avec la population seront au centre de leur action.

185 délégués cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)

Ces réservistes civils de la police nationale ont pour mission d'améliorer les relations entre la population, les acteurs locaux et les forces de l'ordre.

40 centres de loisirs jeunes (CLJ) en fonctionnement d'ici 2020 (contre 32 aujourd'hui)

Dirigés par des policiers de sécurité publique, ils proposent des activités sportives, manuelles ou culturelles en direction de jeunes de 8 à 17 ans.

Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine

Afin de lutter contre la criminalité organisée et l'économie souterraine qui sévit au sein de certains quartiers, un plan sera mis en œuvre dès la rentrée 2018 dans les quartiers de reconquête républicaine. Il s'agit de décroiser l'information entre les services de police et de renforcer le pilotage de la lutte contre les trafics sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République pour démanteler les points de deal et les réseaux de trafiquants qui gangrèment les quartiers.

MIXITÉ SOCIALE

Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), en discussion au Parlement, doit permettre de renforcer les dispositions favorisant la mixité sociale dans les quartiers et de mener des politiques de peuplement adaptées à l'échelle intercommunale.

Dans ces quartiers, le Gouvernement porte, dans ce cadre, deux mesures :

- Attribuer au moins 50 % des logements sociaux aux demandeurs aux revenus les plus élevés, afin d'apporter de la diversité sociale ; ce seuil plancher ne serait plus modulable à la baisse.
- Flécher au moins 25 % des attributions de logement sociaux hors QPV en faveur des ménages les plus modestes pour leur permettre de vivre ailleurs que dans les quartiers les plus paupérisés ; là aussi, ce plancher ne serait plus modulable à la baisse.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées

Une stratégie nationale en faveur du traitement des copropriétés les plus dégradées sera mise en œuvre afin de reprendre l'initiative. Par la mobilisation des acteurs (Anah, Anru, Action Logement, CDC - Banque des territoires) à l'échelle nationale et locale, cette intervention publique massive permettra la restructuration de ces ensembles immobiliers et l'amélioration tangible des conditions de vie des habitants.

Afin de permettre le traitement des copropriétés, selon le niveau de complexité (recyclage, redressement et prévention), « Initiative copropriétés » proposera de nouveaux dispositifs et des financements exceptionnels de l'Anah et de l'Anru.

Par cette nouvelle méthode, il s'agira d'élaborer des plans d'action locaux en totale concertation avec les collectivités territoriales, au travers d'une stratégie opérationnelle à la carte, en adéquation avec la diversité des situations.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts - Banque des territoires et Action logement s'engagent auprès de l'État pour déployer une ingénierie et des aides en faveur des collectivités et des copropriétés, dans le cadre des choix opérationnels qui seront décidés localement.

Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues

Dans le cadre du projet de loi Elan, l'action renforcée sur l'offre de logements, en veillant à sa bonne répartition spatiale, sa diversité et son adaptation aux besoins et revenus des ménages, vise à permettre aux ménages à revenus modestes d'avoir la même possibilité que les autres d'accéder au logement en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le développement de logements très sociaux est encouragé avec un objectif de 40 000 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) par an portés par les partenaires du Fonds national des aides à la pierre. Ils sont programmés hors QPV et réservés aux ménages disposant de faibles ressources et qui cumulent des difficultés sociales et économiques.

Lutter contre les marchands de sommeil

Le projet de loi Elan renforce considérablement les mesures contre les marchands de sommeil :

- en amont, en interdisant de manière systématique l'acquisition de biens immobiliers par les marchands de sommeil ;
- en aval, avec la confiscation systématique de leurs biens immobiliers et des indemnités d'expropriation, en instaurant une présomption de revenus et en systématisant les astreintes à leur encontre.



Garantir les **mêmes** **droits** aux habitants

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain, porté à 10 milliards d'euros de financements Anru

Le doublement du programme à 10 milliards d'euros est aujourd'hui acquis, avec la mobilisation de 5 milliards d'euros supplémentaires au bénéfice de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) :

- 1 milliard d'euros apporté par l'État ;
- 2 milliards apportés par Action logement ;
- 2 milliards par le monde HLM.

Grâce à ce doublement, l'Anru a pu, dès le 25 mai, adopter de nouvelles « règles du jeu » pour améliorer le financement des projets et leur donner plus d'ambition :

- Financer 80 000 démolitions de logements sociaux en améliorant la prise en charge financière pour tous les bailleurs sociaux, jusqu'à 100 % pour ceux qui sont en difficulté ;
- Assurer une meilleure prise en charge des interventions sur les copropriétés très dégradées, avec une augmentation de 50 à 80 % du taux de subvention pour la transformation en logement social ou la démolition ;
- Majorer le financement pour la reconstruction de logements sociaux en zone tendue ;
- Augmenter les aides au relogement par la minoration de loyers, afin que le loyer ne soit pas un obstacle au relogement hors quartier.

Par ailleurs, la participation de l'État au financement du NPNRU permet d'amplifier l'accompagnement d'équipements publics par l'agence dans les projets de renouvellement urbain.

Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers

Les conventions opérationnelles de projet seront ainsi conclues avant fin 2019 pour les 200 projets nationaux et 250 projets régionaux.

L'accélération des projets est engagée : depuis le discours du président de la République, le 22 mai, et la fixation, le 25 mai, des nouvelles règles de financement, les projets concernant 15 quartiers de priorité nationale et 50 quartiers de priorité régionale ont été validés. Au total, l'octroi de plus d'un milliard d'euros de concours financiers a ainsi pu être décidé en quelques semaines.

Une centaine d'autres projets nationaux et régionaux pourra être validée d'ici la fin 2018, ainsi que de nombreuses opérations anticipées pour les autres quartiers dont les projets seront validés en 2019.



SOLIDARITÉ

Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022

Mi-2018, 42 maisons de santé pluridisciplinaires et 209 centres de santé sont en activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) mobilisera 18 millions d'euros dont la moitié consacrée aux projets dans les quartiers de la politique de la ville.



MOBILITÉ



Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express

La mise en service des premiers tronçons sera effective en 2024 pour les principales lignes desservant les quartiers prioritaires :

- la ligne 14 Nord et le tronçon commun des lignes 16 et 17 entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget RER ;
- l'extension de la ligne 14 Sud jusqu'à l'aéroport d'Orly ;
- la ligne 15 Sud de Pont de Sèvres à Noisy-Champs ;
- la ligne 16 entre Le Bourget RER et Clichy-Montfermeil.

Dès 2021, la ligne 14 Nord ira jusqu'à Mairie de Saint-Ouen.

Développer l'accès au permis de conduire

Le « permis à 1 € par jour » permet aux jeunes entre 16 et 25 ans de se présenter à la formation du permis de conduire auto ou moto grâce à un prêt à taux zéro. Mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, il sera étendu aux auto-écoles associatives, qui jouent un rôle primordial dans la prise en charge des personnes les plus éloignées de l'examen du permis de conduire.

L'apprentissage du code de la route et de la conduite pour les jeunes des QPV, notamment en Garantie jeunes, dans le cadre d'un parcours d'insertion sera rendu possible grâce à l'installation de simulateurs de conduite au sein des missions locales.

Simplifier en accompagnant les élus avec pragmatisme dans leur projet

Les projets seront validés plus rapidement grâce à une procédure simplifiée et allégée, rythmée par des délais engageant l'Anru comme les élus :

- Adapter le rythme et les modalités de contractualisation aux besoins du territoire, en plusieurs vagues si nécessaire et en laissant des capacités d'adaptation des projets dans le temps ;
- Accroître les échanges entre l'Anru et les élus porteurs de projets en simplifiant les instances d'examen des projets ;
- Permettre le lancement de travaux et le financement d'opérations prêtes et consensuelles sans attendre la signature de la convention ;
- Déconcentrer davantage les processus d'instruction et de validation des projets.

Par ailleurs, les règles de gestion s'imposant à l'Anru seront simplifiées et allégées.

ET AUSSI :

- Développer des auto-écoles associatives
- Ouvrir les bibliothèques le dimanche dans des villes volontaires
- Développer des Maisons de services au public (MSAP) dans les quartiers
- Déployer le service sanitaire des étudiants en santé

Favoriser l'émancipation

*« Je veux que chacun puisse choisir sa vie,
c'est le cœur de la politique d'émancipation
par l'école et par la réussite économique. »*

Emmanuel Macron, Élysée, le 22 mai 2018

L'ESSENTIEL

Depuis trente ans, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays : selon l'endroit de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes.

- Il est indispensable d'agir dès le plus jeune âge pour favoriser l'émancipation, en donnant plus à ceux qui ont besoin de plus.
- C'est pour cette raison que le président de la République s'est engagé à dédoubler les classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire à horizon 2020.
- D'autres mesures fondamentales de justice sociale sont engagées : développement des places de crèches, deux adultes par classe en maternelle, mise en place des cités éducatives.
- L'émancipation passe aussi par le mérite et le travail : alors que la croissance repart, il est indispensable que les habitants des quartiers puissent en bénéficier. Cette politique passe par l'activation de tous les leviers : orientation, apprentissage, emplois francs, création d'entreprise.

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers

Dans le cadre de l'objectif national de création de 30 000 places en crèche fixé par la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 de la caisse nationale d'allocations familiales, les communes seront accompagnées financièrement, afin de limiter leur reste à charge et le coût pour les familles les plus modestes.



Expérimenter dans certains quartiers des « cités éducatives »...

Dans une soixantaine de grands quartiers sans mixité sociale, elles seront mises en place grâce à la mobilisation de tous autour de l'école.

L'équipe à la tête de ces cités éducatives élaborera et animera une stratégie ambitieuse pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers : accueil petite enfance, santé et action sociale, temps péri et extrascolaires, programmes de réussite éducative...

Second objectif, garantir la continuité éducative : implication des parents, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, mentors...

... et y encourager la présence de deux encadrants par classe dans les écoles maternelles

L'État s'engage à apporter, dans 60 quartiers, une aide aux communes pour la création de postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), afin de renforcer la communauté éducative dans son accueil des enfants.

Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+

La rémunération indemnitaire allouée aux personnels exerçant dans les écoles et établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) sera progressivement augmentée en trois tranches de 1 000 € par an - s'ajoutant aux 2 300 € actuels -, afin d'accroître l'attractivité de ces établissements et d'y stabiliser les équipes.

100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019

Les classes de CP et CE1 sont dédoublées pour s'attaquer aux inégalités à la racine et permettre les apprentissages fondamentaux (lire, compter, écrire et respecter autrui). Cela concerne tous les CP et CE1 des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation renforcée (REP+).

- À la rentrée 2017, 2 500 classes de CP de REP+ ont été dédoublées ;
- À la rentrée 2018, les classes de CP de REP et une grande partie des classes de CE1 de REP+ seront dédoublées ;
- À la rentrée 2019, ce sera la totalité des classes de CE1 de REP et de REP+ qui seront dédoublées.

Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3^e des quartiers



La plateforme « Mon stage de 3^e » est opérationnelle depuis mi-juillet pour le dépôt des offres par les entreprises et elle le sera dès la rentrée pour la recherche de stage par les élèves. Elle proposera des stages aux collégiens de REP+ et orientera tous les autres collégiens vers les associations locales en mesure de leur proposer un stage de qualité. 30 000 stages seront ainsi proposés aux collégiens des quartiers prioritaires dès l'année scolaire 2018-2019 : 15 000 portés par les entreprises et 15 000 par les services de l'État, les établissements publics et agences, hôpitaux...

www.monstagedetroisieme.fr



ET AUSSI :

• Abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, à compter de la rentrée 2019.

Aujourd'hui, 97 % des élèves sont scolarisés à 3 ans, mais selon des modalités imparfaites (disparités territoriales dans les taux de scolarisation à 3 ans, assiduité incomplète, notamment en petite section). La volonté du gouvernement est d'agir au plus tôt, avec une attention constante aux élèves les plus fragiles.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire est inédit depuis 1882. Cette décision vient affirmer le caractère fondamental de la scolarité avant 6 ans et reconnaît l'importance des missions assurées par les personnels (professeurs des écoles et Atsem) qui accueillent les enfants à l'école maternelle.

• Développer le « Plan mercredi » à partir de la rentrée 2018 : un cadre de confiance pour encourager, et consolider, les projets portés par les collectivités et améliorer la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi par un effort conjoint de l'État, des organismes sociaux et du secteur associatif.

• Consolider les apprentissages fondamentaux au moment de la transition entre l'école et le collège : depuis la rentrée 2017, le budget consacré aux stages de réussite a été doublé. Ce dispositif gratuit est destiné aux élèves de CM2 connaissant des difficultés scolaires. Ils se voient proposer des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires ciblés sur les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des enseignants volontaires, qui sont rémunérés en heures supplémentaires.

• Poursuivre le déploiement de « Devoirs faits » : depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, chaque collégien peut - gratuitement - bénéficier d'une aide aux devoirs après la classe.

Favoriser l'émancipation



EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE



Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée

Financés par le Plan d'investissement dans les compétences (Pic), ces parcours de formation bénéficieront à 150 000 jeunes sans qualification et à 150 000 chômeurs de longue durée résidant dans les quartiers, d'ici 2022.

La montée en charge des dispositifs de « deuxième chance » va renforcer l'accompagnement prévu de jeunes des quartiers avec chaque année :

- 20 000 jeunes en Garantie jeunes ;
- et à mesure de la progression des capacités d'accueil ;
- 7 000 jeunes dans les Écoles de la deuxième chance (E2C) ;
- 1 500 jeunes dans les centres Epide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi).

Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification

Le dispositif des emplois francs vise à favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers de la politique de la ville, grâce à une prime à l'embauche versée à l'entreprise ou à l'association employeuse (5 000 € par an pendant 3 ans pour un CDI, 2 500 € par an pendant 2 ans pour un CDD).

Il a été déployé à titre expérimental, depuis avril 2018, dans 7 territoires couvrant 25 % de la population en QPV, avant une extension d'ici 2020.

ET AUSSI :

Dans le cadre du Pic, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a lancé le 4 juin avec le haut-commissariat à la Transformation des compétences, l'appel à projets « 100 % inclusion ». Doté de 40 milliard d'euros, il vise à soutenir les expérimentations pour la formation des moins qualifiés, en particulier dans les territoires en difficulté. Il encourage de nouvelles alliances territoriales, entre organismes de formation, entreprises, associations et collectivités.





Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018

D'ici fin 2022, le doublement des actions de parrainage et de tutorat permettra d'accompagner les jeunes des quartiers vers l'insertion professionnelle, en renforçant l'accès à l'enseignement supérieur, au monde de l'entreprise ou à la fonction publique. Les acteurs sont déjà mobilisés en ce sens (Nos quartiers ont du talent, les missions locales, Mozaïk RH, l'Afev, ...).

Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

10 % des heures travaillées dans ces chantiers seront réservées à des personnes éloignées de l'emploi : ces clauses sociales seront introduites dans les appels d'offres lancés par Solideo le 14 juin 2018.

Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes

D'ici 2022, il s'agit d'atteindre 10 % des contrats d'apprentissage bénéficiant aux jeunes des quartiers (contre seulement 5 % aujourd'hui). Pour y parvenir : des dispositifs de « prépa-apprentissage » dédiés aux jeunes des quartiers, et une mobilisation des employeurs (branches professionnelles et entreprises), notamment dans le cadre du paQte entreprises. L'État s'engage à recruter 10 000 apprentis par an, dont 1 500 issus des quartiers.

Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec Bpifrance

Bpifrance intègre l'agence France entrepreneurs et renforce son action pour la création d'entreprise et la promotion de l'entrepreneuriat. Cette nouvelle organisation autour de Bpi aura notamment pour mission de soutenir les initiatives entrepreneuriales, dans les quartiers, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement.

Ce programme « L'entrepreneuriat pour tous » sera opérationnel dès cet automne, avec l'ouverture d'une plateforme digitale d'orientation et de services et le lancement d'accélérateurs pour un soutien renforcé aux créateurs d'entreprises et aux TPE/PME à potentiel issus de quartiers.



Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

L'illettrisme et l'illectronisme ont un coût humain, économique et social très élevé. Il faut relever ce défi historique : l'État mobilisera le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) pour bâtir un plan reposant sur des actions de repérage, de formation et d'accompagnement des personnes en difficulté.

Faire République

« Nous devons restaurer la République dans toutes ses composantes, garantir la dignité de chacun, être au rendez-vous de ce que la République doit à chacune et chacun. »

Emmanuel Macron, Roubaix-Tourcoing, le 14 novembre 2017 »

L'ESSENTIEL

Dans certains quartiers, les défis sont immenses :

- dans ces territoires plus qu'ailleurs, l'État doit assurer ses fonctions régaliennes et pleinement assurer son rôle de facilitateur des projets locaux avec les intercommunalités et les communes en premier lieu ;
- la République doit aussi être intransigeante avec tous les comportements discriminants qui renforcent le sentiment d'assignation à résidence et affaiblissent le discours méritocratique ;

- l'État ne gagnera pas ce combat seul. Il doit s'appuyer sur toutes les forces vives qui bâtissent le lien social sur le terrain : acteurs associatifs, fonctionnaires, travailleurs et médiateurs sociaux, gardiens d'immeubles...
- les postes de médiateurs sociaux seront renforcés et un partenariat national pour la cohésion des territoires doté de 15 millions d'euros mis en place en 2019 pour soutenir les associations structurantes.

PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises

Ce testing, lancé à l'automne 2018, permettra de mesurer la présence ou non de discriminations dans la politique de recrutement de 40 entreprises par an jusqu'en 2020.

S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement

La présence ou non de discriminations à l'embauche sera également mesurée dans l'emploi public. En parallèle, tous les ministères s'engageront dans la démarche de labellisation « égalité-diversité », dont une des actions sera la formation de tous leurs agents en situation d'encadrement de personnels.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation

La généralisation des plans locaux de prévention de la radicalisation en articulation avec les contrats de ville, permet de conduire des actions concrètes en matière notamment d'accompagnement des jeunes, de soutien à la parentalité, de renforcement de l'esprit critique ou bien encore de formation des professionnels. Ces plans d'action sont coconstruits avec les maires.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes

Un soutien renforcé sera apporté aux collectivités qui comptent des quartiers prioritaires et agissent pour ces quartiers, en augmentant la DSU (dotation de l'État aux communes urbaines qui ont à faire face à une insuffisance de leurs ressources et doivent supporter des charges élevées) avec 110 millions d'euros en 2018 et 90 millions d'euros en 2019. Il s'agit d'aider les maires de banlieue, souvent les plus pauvres et qui déploient une énergie considérable pour le lien social, à assumer leur rôle d'urgence sociale et éducative.

SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN

Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019

Les adultes-relais sont des médiateurs sociaux qui travaillent au quotidien dans les quartiers. L'État contribue au financement de ces postes à hauteur de presque 100 % du Smic.

Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019

(1 520 postes contre 760 aujourd'hui)

Les postes Fonjep sont des postes de coordination ou d'animation subventionnés par l'État au sein des associations. Le soutien à ces postes dans les quartiers sera revalorisé à hauteur de 7 000 € par an.

Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes

Ces 15 millions d'euros supplémentaires permettront de mobiliser les associations nationales implantées dans les quartiers, afin qu'elles amplifient et déploient davantage leurs actions dans les quartiers.

Les associations de proximité implantées dans ces mêmes quartiers seront également confortées grâce à des partenariats sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sécurisant leurs financements.

Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022

53 millions d'euros investis, grâce à la Cnaf, pour l'ouverture de ces nouveaux centres sociaux ou espaces de vie sociale dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux

Au total, ce sont 68 000 agents publics qui passeront de la catégorie B à A, en février 2019.

ENGAGEMENT

Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »

En deux ans et demi, 24 000 acteurs de terrain ont déjà été formés. 97 % estiment que la formation leur sera précieuse dans leur activité professionnelle.

Développer le service civique

Le nombre de jeunes en service civique (17 000 en 2017) progressera de 50 % d'ici 2022 pour concerner 25 000 jeunes des quartiers chaque année.



Faire République

CULTURE

Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville

Chaque établissement culturel est invité à travailler de manière étroite et privilégiée dans un quartier prioritaire de la politique de la ville pour favoriser l'accès à la culture des habitants.

Déployer les Micro-Folies, ainsi que les pratiques orchestrales dans les quartiers dès 2018

200 Micro-Folies seront déployées sur tout le territoire national. Elles visent à diffuser les contenus culturels des établissements nationaux culturels partenaires, à favoriser la création et à animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires.

Développer la pratique musicale

La pratique collective d'un instrument en formation orchestrale est développée en s'appuyant, en particulier, sur l'expérience de deux structures : Démon et Orchestre à l'école. Le nombre de pupitre de Démon passera de 30 à 75 à l'horizon 2021, et le nombre d'orchestre à l'école s'élèvera à 1 480 contre 1 230 actuellement. À terme, 7 500 enfants seront bénéficiaires de la méthodologie de Démon, et 36 500 élèves participeront à un orchestre à l'école.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes - hommes dans les quartiers

« Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les femmes sont confrontées à de nombreuses entraves au principe d'égalité qui affectent notamment leur émancipation et leur plein accès aux droits fondamentaux. Beaucoup subissent une double discrimination en raison de leur sexe d'une part, et de leur origine réelle ou supposée, ou en raison de leur lieu d'habitation, d'autre part », souligne le Conseil national des villes dans son avis du 21 juin 2018.

L'action sera menée dans trois directions :

- la réappropriation de l'espace public : les marches exploratoires seront progressivement

systématisées. En interrogeant des groupes de femmes et de jeunes filles volontaires sur l'accès aux espaces publics, leurs cheminements et leur sécurité réelle ou ressentie, elles permettent de prendre en compte leurs besoins et de proposer des aménagements urbains ;

- la levée des freins à l'emploi des femmes, notamment en favorisant des modes de garde adaptés pour les mères de famille, et en prenant mieux en compte leurs besoins de mobilité (transports vers le lieu de travail, accès aux services publics...) ;
- la prise en compte de la dimension du genre dans les demandes de subventions au titre de la politique de la ville et des mesures incitatives seront développées (bonus financier pour la mise en œuvre effective d'actions émancipatrices pour le public féminin).

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

- Le pacte de Dijon
- Le pacte entreprises
- Le partenariat national avec les associations pour la cohésion des territoires

Le pacte de Dijon

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT CONJOINTEMENT

Le rôle majeur des intercommunalités en matière de politique de la ville

Les intercommunalités portent la responsabilité, en lien étroit avec l'État et les communes, de redonner toute leur place aux quartiers au sein de chaque agglomération. À l'initiative de France Urbaine et de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), un pacte pour la cohésion urbaine a été présenté à Dijon, le 6 avril 2018. Il a depuis été signé par plus de 80 grandes villes et intercommunalités qui s'engagent, à travers lui, à s'investir pour réduire les écarts territoriaux. Dans son discours du 22 mai 2018, le président de la République a indiqué que l'État allait soutenir cette dynamique, et le Premier ministre a signé le pacte de Dijon le 16 juillet 2018.

Favoriser l'émancipation et garantir des droits réels à tous les habitants des quartiers prioritaires, en matière :

- de développement économique et d'emploi ;
- d'habitat et de renouvellement urbain ;
- de mobilité ;
- d'éducation ;
- de santé ;
- de sécurité et de justice.

Parce que ni l'État ni les collectivités ne peuvent intervenir seuls pour répondre à ces défis, c'est en agissant ensemble, en mettant en œuvre de façon coordonnée et partenariale leurs compétences respectives, qu'ils feront évoluer positivement la situation des quartiers prioritaires.

Le pacte de Dijon sera décliné localement pour répondre aux problématiques spécifiques de chaque quartier

Cette déclinaison, sous la responsabilité des partenaires au sein de chaque territoire, constituera le moteur de la transformation des contrats de ville, qui doivent être révisés à mi-parcours en 2018.

Les engagements et les résultats du pacte de Dijon seront régulièrement évalués pour garantir leur effectivité

Les engagements du pacte, assortis d'indicateurs, seront suivis à l'échelon local et à l'échelle nationale, sous la responsabilité conjointe de l'État et des collectivités. Dès la rentrée 2018 et pour une durée de six mois, chaque territoire aura l'opportunité de renforcer son contrat de ville par la prise en compte de ses enjeux locaux spécifiques et par l'intégration des mesures gouvernementales pour les quartiers populaires.



Signature
du Pacte de Dijon,
Paris, 16 juillet 2018.

Le paQte entreprises



le Pacte Avec les Quartiers
pour Toutes les Entreprises

La politique du Gouvernement pour promouvoir l'activité économique et l'emploi ne portera ses fruits que si les entreprises s'engagent pleinement. Le paQte vise à le leur en donner les moyens, pour obtenir des résultats concrets en trois ans.

En effet, il n'est pas acceptable que le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit deux fois et demie supérieur au reste du territoire, quel que soit le niveau de diplôme.

Lutter contre ces inégalités territoriales est un enjeu de cohésion nationale, qui nécessite l'engagement du Gouvernement, des collectivités, des associations, mais aussi des entreprises, comme l'a rappelé le chef de l'État le 17 juillet à l'Élysée devant les 100 plus grandes entreprises françaises.

Cette mobilisation de toute la Nation a un objectif premier : reconnaître que tous, en particulier les jeunes issus de nos quartiers populaires, sont une formidable énergie et opportunité pour la France.

À travers le paQte (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises),

les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués.

Les quatre axes d'engagement du paQte

Quatre axes d'engagement pour un paQte ciblé, partagé et à fort impact :

- une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers avec des accès aux stages renforcés ;
Mettre en place un partenariat avec les collèges implantés dans les QPV afin de proposer 15 000 stages de découverte de qualité aux élèves de 3^e dans les REP et REP+.
- un accès à l'apprentissage facilité, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis ;
Favoriser l'accès à l'alternance, en se fixant un objectif ambitieux quant au nombre d'habitants issus des QPV pour toutes les entreprises. S'agissant des entreprises de plus de 250 salariés, cet objectif devra être réalisé au sein du quota minimum de 5 % des effectifs en alternance.

- un développement de l'emploi renforcé dans les QPV notamment avec les emplois francs, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi que du soutien à l'inclusion ;

Garantir des processus de recrutement non-discriminatoires, en mobilisant notamment des outils favorisant l'égalité des chances dans les processus de recrutement et utiliser les nouvelles technologies permettant la mise en réseau.

- un développement des achats responsables et inclusifs, avec un soutien et une prise en compte des engagements d'entreprises dans les marchés publics.

Rapprocher leurs acheteurs des entreprises (TPE, PME et structures de l'insertion par l'activité économique) implantées dans les QPV.

À travers le paQte, les entreprises affirment leur engagement triennal (2018-2021) et en vérifieront la réalisation

dans un rapport annuel, dédié ou intégré à leur rapport RSE.

Elles rendront compte, chaque année, du niveau de réalisation de leurs objectifs, ainsi que de la localisation des engagements.

Les engagements nationaux des grandes entreprises pourront être déclinés territorialement et favoriser la mobilisation des PME et des entreprises de taille intermédiaire, avec le concours des services de l'État.

Une mission a été confiée par Jacques Mézard et Julien Denormandie à Mathieu Cornieti, membre du Conseil national des villes, pour rencontrer chacun des signataires et que ces derniers puissent s'engager d'ici octobre 2018 sur des actions identifiées et impactantes sur chacun des axes.



LES PREMIERS ENGAGEMENTS DU 11 JUILLET

- Adecco s'engage à recruter 400 stagiaires de REP+ et 500 alternants originaires des QPV chaque année, ainsi qu'à former 300 recruteurs au recrutement sans discrimination et 100 % des acheteurs aux achats responsables d'ici trois ans.
- La Fédération régionale des travaux publics d'Île-de-France s'engage à relayer auprès de ses adhérents les objectifs de proposer 1 500 stages et recruter 300 apprentis par an.
- Le groupe Accor s'engage à recruter 600 stagiaires de REP+ et 400 apprentis de QPV chaque année.

Signature du paQte
et des premiers
engagements en faveur
des quartiers,
Paris, le 11 juillet 2018.

Le partenariat national avec les associations pour la cohésion des territoires

Le monde associatif joue un rôle essentiel pour la cohésion des territoires et l'émancipation des habitants dans les territoires fragiles.

Ce monde est d'abord celui des dizaines de milliers d'associations qui agissent au quotidien pour la solidarité et la citoyenneté grâce à l'implication de leurs salariés et de leurs bénévoles.

Parmi elles, des associations prêtes au changement d'échelle ont mis en place des solutions qui ont fait la preuve de leur pertinence pour la cohésion des territoires.

Par la conclusion d'un partenariat doté de 15 millions d'euros à partir de 2019, nous souhaitons les conforter et faciliter leur essaimage dans tous les territoires fragiles.

Le ministère de la Cohésion des territoires soutient, chaque année, près de 8 200 associations, locales et nationales, qui agissent au quotidien au profit des habitants des quartiers dans tous les domaines : insertion professionnelle, éducation, sport, culture, santé...

Comme le souligne le Conseil national des villes dans son avis du 9 avril 2018 sur le développement des associations

de proximité en QPV, « leur diversité, leur ancrage territorial, la souplesse de leur fonctionnement, leur permettent de construire des réponses originales et pertinentes aux enjeux des quartiers prioritaires. » Le même raisonnement pourrait s'appliquer en dehors des QPV, à tous les territoires fragiles.

Dans l'élan de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, ce partenariat a l'ambition d'instaurer un nouveau rapport de confiance entre l'État et le monde associatif des territoires fragiles, bâti autour d'objectifs communs, tels que :

- le partage des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ;
- l'engagement citoyen et la participation des habitants à la vie publique ;
- l'appui aux familles et à l'éducation des enfants ;
- l'accompagnement des parcours de vie des jeunes (culture, sport, citoyenneté) et leur insertion professionnelle ;
- la qualité du lien social et la médiation sociale ;
- l'accès aux droits, notamment en matière de santé, de services publics et de prévention des discriminations, particulièrement dans la formation et l'emploi ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Rencontre des solutions :
les territoires en action.
Mobilisation d'acteurs sportifs
et associatifs pour le développement du
sport dans les quartiers,
Marseille, Friche de la Belle de Mai,
13 juillet 2018.

Les territoires en action



L'enjeu est pour l'État de jouer un rôle de soutien et de facilitateur pour conforter les associations et leurs bénévoles dans leurs actions au profit des habitants des territoires fragiles.

Ainsi, ce partenariat sera construit autour de 4 axes :

- **FAIRE CONFIANCE** : assurer la pérennisation des ressources des associations, notamment par l'accroissement des conventions pluriannuelles d'objectifs, et simplifier leurs démarches administratives.
- **CONFORTER** : renforcer la présence, la vitalité et l'engagement des associations qui contribuent à la cohésion des territoires dans les territoires fragiles.
- **AGIR ENSEMBLE** : faire des associations des partenaires dans l'élaboration des politiques publiques et, dans le respect des identités de chaque association et de leur projet associatif propre, inciter les associations à coopérer et à mutualiser pour renforcer l'impact social et territorial de leurs actions.
- **ESSAIMER** : mettre en dynamique les pratiques innovantes et favoriser l'essaimage des expériences réussies dans tous les territoires fragiles.

Ce partenariat national doit permettre de mobiliser toute la force associative du pays pour donner un élan décisif à la cohésion des territoires, en s'appuyant sur des associations et collectifs d'associations en capacité d'essaimage.

Il a vocation à être prolongé au plan territorial dans une logique de « faire ensemble » en lien avec les associations de proximité.

Il ne s'agit pas de faire « à la place de » mais de faire confiance et de « faire ensemble ». Ce partenariat a vocation à contribuer à l'animation de toute la vie associative des territoires fragiles, des associations de proximité aux micro-projets.

Ce partenariat national, qui se distingue par sa dimension territoriale, sera étroitement articulé avec le dispositif « French Impact » porté par le Haut-commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale (par la gouvernance du partenariat et la labellisation de ces associations par « French Impact »).

LA FRANCE, UNE CHANCE.



CONTACT PRESSE
Ministère de la Cohésion des territoires
72 rue de Varenne, 75007 Paris
01 44 49 89 65

